

Transition écologique : le secteur pharmaceutique s'engage sur une trajectoire de décarbonation et de sortie des emballages en plastique à usage unique

Face à l'urgence climatique et en écho à l'invitation du Haut Conseil pour le climat à décupler les efforts de réduction des émissions de CO₂, le Leem dévoile les engagements du secteur pharmaceutique pour contribuer à la transition écologique en France : un plan de décarbonation et une feuille de route 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) en phase avec les objectifs nationaux de sortie du plastique à usage unique à horizon 2040.

Un plan de décarbonation ambitieux aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris

Un état des lieux de l'empreinte carbone du secteur pharmaceutique a été réalisé par le Leem en 2022. Cette étude a permis d'estimer à **26,3 millions de tonnes équivalent CO₂** l'empreinte carbone des entreprises sur toute la chaîne de valeur. Ce chiffre prend en compte la production de médicaments en France, ainsi que la consommation de médicaments sur le territoire (y compris ceux importés). L'identification des principaux gisements d'émissions carbonées a conduit à définir une trajectoire de décarbonation du secteur avec des pistes d'actions concrètes.

Le Leem a fixé des objectifs de réduction d'émissions de CO₂ alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris (rester en dessous des 1,5° de réchauffement climatique sur les scope 1 et 2¹ et en dessous des 2° sur le scope 3), et plus ambitieux que les préconisations pour le secteur de l'initiative SBTi² (*Science-based Targets Initiative*, initiative ayant vocation à accompagner les entreprises dans la réduction des émissions de CO₂ responsables du réchauffement climatique).

Les engagements des entreprises du médicament :

- ⇒ **Une baisse de 50% des émissions de CO₂ à horizon 2030, sur les scopes 1 et 2** aussi bien sur le périmètre de la production que sur celui de la consommation de médicaments, en prenant comme année de référence 2021 (objectif SBTi : 37,7%).
 - ⇒ **Une réduction de 25% les émissions indirectes de CO₂, scope 3** (objectif SBTi : 23%).
-

¹ Définitions des scopes d'émissions de gaz à effet de serre :

- Le scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre (GES) directement liées à la fabrication du produit.
- Le scope 2 regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit.
- Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)

² Voir étude d'EY sur l'empreinte carbone des entreprises du médicament pour le Leem

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers d’actions priorités en termes d’impact, ont été définis (*voir plan de décarbonation*). Ce plan de décarbonation vient compléter les travaux engagés dans le cadre Comité Stratégique de Filière pour les industries de santé. Se fixer de tels objectifs, c’est innover sur des process extrêmement exigeants, tout en garantissant la sécurité des patients et leur accès aux traitements, notre première responsabilité.

Réduction des emballages plastiques à usage unique

Un second grand chantier est ouvert pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des emballages plastiques à usage unique, fixés par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

Les plastiques utilisés dans les blisters, tubes et flacons représentent près de 17 millions de tonnes, soit 27% des emballages ménagers de médicaments en France. Parvenir à assurer une protection des produits pharmaceutiques par une alternative d’un niveau de sécurité équivalent à celui apporté par les emballages primaires en plastique à usage unique, est un enjeu de taille. L’utilisation des plastiques répond souvent à des normes réglementaires et au respect de bonnes pratiques de production reconnues sur le plan international.

Le Leem a pourtant souhaité répondre à l’appel de l’ADEME, qui a rassemblé fin mai 2023 les feuilles de route sectorielles de recyclage, réduction et réemploi (3R) des emballages plastiques à usage unique à l’horizon 2040, d’une vingtaine de fédérations professionnelles en France.

Avec l’aide des fournisseurs d’emballages, le Leem a retenu des solutions à horizon 2025, 2030, 2040. Parmi celles-ci, **la substitution de 100% des blisters** mono PVC/aluminium par des blisters recyclables est engagée à horizon 2030 pour les médicaments nécessitant les propriétés barrières les plus faibles. Autre exemple : des travaux de R&D communs seront initiés pour développer des blisters en papier thermoformé à horizon 2040.

Dans le contexte économique actuel, ces engagements représentent des efforts supplémentaires non négligeables. La mise place des solutions retenues par les entreprises du médicament (*voir feuille de route 3R*) implique d’adapter les procédures d’autorisation de mise sur le marché et de prendre en compte les coûts associés dans la régulation des prix des médicaments.

Accompagner les entreprises dans leur transition écologique et dans leurs engagements en matière de responsabilité sociétale

Dans cette transformation, le Leem remplit un rôle d’accompagnement et d’incitation, en particulier auprès des entreprises qui n’ont pas encore commencé leur transition écologique. Le Leem monitorera ces engagements dans la durée, en particulier le plan de décarbonation, et s’efforcera de mobiliser l’ensemble du secteur pour alléger l’empreinte environnementale du médicament de manière significative.

Ces actions sont des réponses concrètes aux attentes des patients et des professionnels de santé vis-à-vis de l’industrie pharmaceutique ; elles viennent renforcer la stratégie RSE du secteur, intitulée PACTES (Patients, Approvisionnement, Collectif, Transparence, Environnement, Stratégie), mise en place en 2021.

Plan de décarbonation et feuille de route 3R du Leem disponibles sur leem.org

Contacts presse :

Stéphanie BOU - 06 60 46 23 08 - sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - 06 31 86 82 70 - vpautre@leem.org

Alice ROZNOWIEZ - 06 08 97 50 49 - aroznowiez@leem.org